

[Text]

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): As I am sure you know, four out of ten marriages in Canada these days end in divorce. Again, the person who is most vulnerable in this case is primarily the woman. Would you, with regard to credit splitting, make it mandatory upon divorce?

Mr. Carlton: We would make it mandatory that it be included as part of the consideration of family assets, but not mandatory that it be split unless the court so ruled.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Would you leave it as it is now, that upon divorce it would not be split unless there was application for that?

Mr. Carlton: I think we could agree that it be treated the same way as the private plan, where the credit splitting be automatic unless opted out of. If that is not considered appropriate by the court or by the couple, we do not believe it should necessarily be imposed. It should be available as opposed to being imposed.

• 1205

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Have you looked at their records to date?

Mr. Carlton: Yes. I am absolutely amazed at how few—and I feel that can only be because they do not get proper legal advice because it should be quite well known and the department has done its best to publicize the availability.

Mr. Bharmal: I think that a person who is advising a couple on divorce settlement must have regard to pension income.

Mr. Carlton: That should be stated in the various provincial acts as being part of the family assets.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Could I just finally ask, because I guess on many of these things you and I will have to agree to disagree: You mention the people who are presently over the age of 65 and are living below the poverty line. You say there should be an increase in the GIS. You say immediate. What do you mean by immediate? I have heard this so often. Where would you place it in the government's list . . .

Mr. Bharmal: Given the federal deficit, I am not sure what I mean by immediate. But let me address that.

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): Where do you place it in the government's list of spending priorities?

Mr. Bharmal: Let me address that. I think I would be talking a little personally here now.

If we come up with a measure of low-income cut-off, as we agreed, and it is clear and everybody accepts that the level of

[Translation]

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Comme vous le savez, j'en suis sûre, de nos jours au Canada, quatre mariages sur dix se terminent par un divorce. Encore une fois, dans ces cas-là, la personne la plus vulnérable, c'est surtout la femme. En cas de divorce, est-ce que vous rendriez le partage des crédits obligatoire?

M. Carlton: Nous dirions que ce devrait être obligatoirement inclus dans le calcul des avoirs de la famille, sans que le partage soit obligatoire, à moins d'une ordonnance de la cour.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Vous laisseriez les choses telles quelles, il n'y aurait pas de partage en cas de divorce à moins qu'il y ait une demande dans ce sens?

M. Carlton: Je pense que nous pourrions être d'accord pour que ce soit traité de la même façon qu'un régime privé, où le partage des crédits est automatique à moins qu'on ne choisisse qu'il en soit autrement. Si cette mesure n'est pas considérée comme indiquée par le tribunal ou par le couple, nous ne pensons pas qu'elle devrait nécessairement être imposée. Elle devrait être possible, mais non obligatoire.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Avez-vous jeté un coup d'oeil à leurs dossiers?

M. Carlton: Oui. Je suis renversé de voir—à mon avis, cela ne peut s'expliquer que par le fait qu'ils n'ont pas été judicieusement conseillés parce qu'il est bien connu que le ministère a fait tout ce qu'il a pu pour rendre la chose la plus publique possible.

M. Bharmal: À mon avis un conseiller en questions matrimoniales qui conseille un couple en cas de divorce doit prendre en considération les revenus de retraite.

M. Carlton: Il faudrait que cela soit clairement stipulé dans les différentes lois provinciales comme faisant partie des avoirs familiaux.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Pour finir, je voudrais vous poser la question suivante parce que sur beaucoup de choses il nous faut admettre que nous ne sommes pas d'accord—vous parlez des gens qui à l'heure actuelle ont plus de 65 ans et vivent en-dessous du seuil de la pauvreté. Vous dites qu'il faudrait augmenter le SRV immédiatement. Qu'entendez-vous par là? En effet j'ai entendu cela très souvent. Quelles priorités voudriez-vous que le gouvernement accorde à cela . . .

M. Bharmal: Étant donné le déficit du gouvernement fédéral, par immédiatement je n'entends pas véritablement tout de suite. Mais permettez-moi de revenir sur cette question.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Quelles priorités devrait accorder le gouvernement à ces dépenses supplémentaires?

M. Bharmal: J'y viens. Je vais vous donner mon point de vue personnel.

Si nous fixons un seuil bien précis pour les faibles revenus, comme nous en avons convenu, il est évident, et tout le monde